

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2024/021

SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

17.06.24

Date d'Affichage

19/06/24

Objet de la Délibération

Modification du nombre des Adjoints au Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

Absents : Mme FIERLEJ

M. DAGUES-BIE procuration à Mme TRIAES

Mme DEGEILH procuration à M. DOLAGBENU

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG KEE

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

M. CUSIN procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : M. JUMEL

Monsieur le Maire propose :

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 8,
Vu la délibération en date du 18 juin 2024 décidant le non maintien de Mme Nadine FIERLEJ dans ses fonctions de 6^{ème} Adjointe au Maire suite au retrait de ses délégations,

- De ramener le nombre d'Adjoints au Maire à 7.

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide que le nombre d'Adjoints au Maire est fixé à 7,**
- Dit que cette disposition prend effet dès sa publication et transmission au contrôle de légalité,
- Dit que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de Mme FIERLEJ, se trouve automatiquement pourvu d'un rang au tableau des adjoints,
- Prend acte de la modification du tableau des conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich


Fontenilles
Haute-Garonne